

ROUBAIX

EDITION : 29, rue Fauriel. Tél. 9-51
DEPOT GENERAL : 13, rue du Bassin

LES VOLEURS DE TISSUS

Un volé inattendu. M. Flament, commissaire de police du 2^e arrondissement, a terminé son enquête sur le vol de tissus de la rue Grand-Chemin.

Un volé inattendu en état d'arrestation : Louis Sini, épouseux Gerwot, Valentine Impens Léon Haack.

Sémi a persisté dans ses précédentes déclarations. Il aurait, contre toute vérité, été seul chez M. Leroy ; les époux Gerwot et Valentine Impens ont reconnu avoir volé les tissus. Son Haack qui, pourtant, a été aperçu plusieurs fois la veille du vol avec Louis Sini, avec qui il avait fait la nocte - a nié toute participation à l'affaire.

L'enquête menée si rapidement par le procureur de sûreté, a démonté les malfaiteurs qui ont été punis jeudi matin, au matin de la nuit.

Les agents qui ont participé aux recherches : MM. Dourlingne, brigadier ; Fiévet, sous-brigadier ; Desprez, Emard, Ranclet et nom. méritent toutes nos félicitations.

RETOUR DU FRONT

Vendredi, sont arrivés en gare de Roubaix, trois corps de soldats morts pour la Patrie. Le reconnaissance des corps a été faite par M. Héron, Henri, adjoint au maire, représentant l'Administration municipale, accompagné de M. Richard, commissaire de police du 1^{er} arrondissement. Les corps ont été transportés ensuite au dépôt de la rue Isabelle-de-Roubaix par les soins de la Compagnie des sapeurs-pompiers. Le dépôt sera ouvert au public dimanche, de 9 heures à midi.

Liste des corps arrivés : Delgrange Eugène, soldat, 1^{er} section C. O. A. — Vandenberghe Henri, soldat, 4^e P. L. — Delbarre Jean, soldat, 2^e S. I. M. — Lallier Fernand, tyliste — Cuvellé Denis, tyliste.

COLLISION

Au moment où M. Georges Marsolle, directeur de la rue d'Artois, se rendait à l'usine de la rue de la République, il fut tamponné par l'auto d'un industriel de la ville qui survénait.

M. Marsolle a été légèrement contusionné. Il a fait arrangement avec le propriétaire de la voiture.

LE MONUMENT AUX MORTS

La souscription pour l'érection, à Roubaix, d'un monument à la mémoire des soldats et marins morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918 s'élève actuellement à 211.932 fr. 10.

LA CLASSE 1923

SURSAIS D'INCORPORATION. — Un décret de dix jours expirant le mercredi 17 janvier courant est ouvert aux jeunes gens de la classe 1923 pour le dépôt des dossiers de réclamation, notamment pour la continuation des études, de démonstration, de dévouement, de journalisme ou de sursaits d'incorporation pour continuation d'études.

Les sursaits qu'on aura déposés au Conseil de révision avant le 17 janvier, seront pris en compte. Les sursaits déposés après cette date, ne pourront être accordés qu'après une enquête de la commission de révision, et uniquement au cas où il y aurait lieu de passer en revue le dossier de l'incorporé avec le 2^e contingent de la classe 1923, en novembre prochain. C'est-à-dire après la fin de l'année scolaire.

AUX CONSCRITS INCORPORÉS A ROUBAIX. — Le Maire porte à la connaissance des jeunes gens de la classe 1923, inscrits à Roubaix, que le tableau de recensement sera affiché à partir du dimanche 7 courant au rez-de-chaussée de l'annexe de la mairie, rue Neuve.

RENOUVELLEMENT DE SURSAIS. — Il est rappelé aux jeunes gens des classes 1922 et plus anciennes, en sursaits d'incorporation par application de l'art. 21 de la loi du 25 juillet 1917, devant déposer leur dossier au bureau de recrutement pour la continuation des études, de démonstration, de dévouement, de journalisme ou de sursaits d'incorporation pour continuation d'études.

Les sursaits qu'on aura déposés au Conseil de révision avant le 17 janvier, seront pris en compte. Les sursaits déposés après cette date, ne pourront être accordés qu'après une enquête de la commission de révision, et uniquement au cas où il y aurait lieu de passer en revue le dossier de l'incorporé avec le 2^e contingent de la classe 1923, en novembre prochain. C'est-à-dire après la fin de l'année scolaire.

AUX CONSCRITS INCORPORÉS A ROUBAIX. — Le Maire porte à la connaissance des jeunes gens de la classe 1923, inscrits à Roubaix, que le tableau de recensement sera affiché à partir du dimanche 7 courant au rez-de-chaussée de l'annexe de la mairie, rue Neuve.

RENOUVELLEMENT DE SURSAIS. — Il est rappelé aux jeunes gens des classes 1922 et plus anciennes, en sursaits d'incorporation par application de l'art. 21 de la loi du 25 juillet 1917, devant déposer leur dossier au bureau de recrutement pour la continuation des études, de démonstration, de dévouement, de journalisme ou de sursaits d'incorporation pour continuation d'études.

Les sursaits qu'on aura déposés au Conseil de révision avant le 17 janvier, seront pris en compte. Les sursaits déposés après cette date, ne pourront être accordés qu'après une enquête de la commission de révision, et uniquement au cas où il y aurait lieu de passer en revue le dossier de l'incorporé avec le 2^e contingent de la classe 1923, en novembre prochain. C'est-à-dire après la fin de l'année scolaire.

AUX CONSCRITS INCORPORÉS A ROUBAIX. — Le Maire porte à la connaissance des jeunes gens de la classe 1923, inscrits à Roubaix, que le tableau de recensement sera affiché à partir du dimanche 7 courant au rez-de-chaussée de l'annexe de la mairie, rue Neuve.

RENOUVELLEMENT DE SURSAIS. — Il est rappelé aux jeunes gens des classes 1922 et plus anciennes, en sursaits d'incorporation par application de l'art. 21 de la loi du 25 juillet 1917, devant déposer leur dossier au bureau de recrutement pour la continuation des études, de démonstration, de dévouement, de journalisme ou de sursaits d'incorporation pour continuation d'études.

Les sursaits qu'on aura déposés au Conseil de révision avant le 17 janvier, seront pris en compte. Les sursaits déposés après cette date, ne pourront être accordés qu'après une enquête de la commission de révision, et uniquement au cas où il y aurait lieu de passer en revue le dossier de l'incorporé avec le 2^e contingent de la classe 1923, en novembre prochain. C'est-à-dire après la fin de l'année scolaire.

AUX CONSCRITS INCORPORÉS A ROUBAIX. — Le Maire porte à la connaissance des jeunes gens de la classe 1923, inscrits à Roubaix, que le tableau de recensement sera affiché à partir du dimanche 7 courant au rez-de-chaussée de l'annexe de la mairie, rue Neuve.

RENOUVELLEMENT DE SURSAIS. — Il est rappelé aux jeunes gens des classes 1922 et plus anciennes, en sursaits d'incorporation par application de l'art. 21 de la loi du 25 juillet 1917, devant déposer leur dossier au bureau de recrutement pour la continuation des études, de démonstration, de dévouement, de journalisme ou de sursaits d'incorporation pour continuation d'études.

Les sursaits qu'on aura déposés au Conseil de révision avant le 17 janvier, seront pris en compte. Les sursaits déposés après cette date, ne pourront être accordés qu'après une enquête de la commission de révision, et uniquement au cas où il y aurait lieu de passer en revue le dossier de l'incorporé avec le 2^e contingent de la classe 1923, en novembre prochain. C'est-à-dire après la fin de l'année scolaire.

AUX CONSCRITS INCORPORÉS A ROUBAIX. — Le Maire porte à la connaissance des jeunes gens de la classe 1923, inscrits à Roubaix, que le tableau de recensement sera affiché à partir du dimanche 7 courant au rez-de-chaussée de l'annexe de la mairie, rue Neuve.

RENOUVELLEMENT DE SURSAIS. — Il est rappelé aux jeunes gens des classes 1922 et plus anciennes, en sursaits d'incorporation par application de l'art. 21 de la loi du 25 juillet 1917, devant déposer leur dossier au bureau de recrutement pour la continuation des études, de démonstration, de dévouement, de journalisme ou de sursaits d'incorporation pour continuation d'études.

Les sursaits qu'on aura déposés au Conseil de révision avant le 17 janvier, seront pris en compte. Les sursaits déposés après cette date, ne pourront être accordés qu'après une enquête de la commission de révision, et uniquement au cas où il y aurait lieu de passer en revue le dossier de l'incorporé avec le 2^e contingent de la classe 1923, en novembre prochain. C'est-à-dire après la fin de l'année scolaire.

AUX CONSCRITS INCORPORÉS A ROUBAIX. — Le Maire porte à la connaissance des jeunes gens de la classe 1923, inscrits à Roubaix, que le tableau de recensement sera affiché à partir du dimanche 7 courant au rez-de-chaussée de l'annexe de la mairie, rue Neuve.

RENOUVELLEMENT DE SURSAIS. — Il est rappelé aux jeunes gens des classes 1922 et plus anciennes, en sursaits d'incorporation par application de l'art. 21 de la loi du 25 juillet 1917, devant déposer leur dossier au bureau de recrutement pour la continuation des études, de démonstration, de dévouement, de journalisme ou de sursaits d'incorporation pour continuation d'études.

Les sursaits qu'on aura déposés au Conseil de révision avant le 17 janvier, seront pris en compte. Les sursaits déposés après cette date, ne pourront être accordés qu'après une enquête de la commission de révision, et uniquement au cas où il y aurait lieu de passer en revue le dossier de l'incorporé avec le 2^e contingent de la classe 1923, en novembre prochain. C'est-à-dire après la fin de l'année scolaire.

AUX CONSCRITS INCORPORÉS A ROUBAIX. — Le Maire porte à la connaissance des jeunes gens de la classe 1923, inscrits à Roubaix, que le tableau de recensement sera affiché à partir du dimanche 7 courant au rez-de-chaussée de l'annexe de la mairie, rue Neuve.

RENOUVELLEMENT DE SURSAIS. — Il est rappelé aux jeunes gens des classes 1922 et plus anciennes, en sursaits d'incorporation par application de l'art. 21 de la loi du 25 juillet 1917, devant déposer leur dossier au bureau de recrutement pour la continuation des études, de démonstration, de dévouement, de journalisme ou de sursaits d'incorporation pour continuation d'études.

Les sursaits qu'on aura déposés au Conseil de révision avant le 17 janvier, seront pris en compte. Les sursaits déposés après cette date, ne pourront être accordés qu'après une enquête de la commission de révision, et uniquement au cas où il y aurait lieu de passer en revue le dossier de l'incorporé avec le 2^e contingent de la classe 1923, en novembre prochain. C'est-à-dire après la fin de l'année scolaire.

AUX CONSCRITS INCORPORÉS A ROUBAIX. — Le Maire porte à la connaissance des jeunes gens de la classe 1923, inscrits à Roubaix, que le tableau de recensement sera affiché à partir du dimanche 7 courant au rez-de-chaussée de l'annexe de la mairie, rue Neuve.

RENOUVELLEMENT DE SURSAIS. — Il est rappelé aux jeunes gens des classes 1922 et plus anciennes, en sursaits d'incorporation par application de l'art. 21 de la loi du 25 juillet 1917, devant déposer leur dossier au bureau de recrutement pour la continuation des études, de démonstration, de dévouement, de journalisme ou de sursaits d'incorporation pour continuation d'études.

Les sursaits qu'on aura déposés au Conseil de révision avant le 17 janvier, seront pris en compte. Les sursaits déposés après cette date, ne pourront être accordés qu'après une enquête de la commission de révision, et uniquement au cas où il y aurait lieu de passer en revue le dossier de l'incorporé avec le 2^e contingent de la classe 1923, en novembre prochain. C'est-à-dire après la fin de l'année scolaire.

AUX CONSCRITS INCORPORÉS A ROUBAIX. — Le Maire porte à la connaissance des jeunes gens de la classe 1923, inscrits à Roubaix, que le tableau de recensement sera affiché à partir du dimanche 7 courant au rez-de-chaussée de l'annexe de la mairie, rue Neuve.

RENOUVELLEMENT DE SURSAIS. — Il est rappelé aux jeunes gens des classes 1922 et plus anciennes, en sursaits d'incorporation par application de l'art. 21 de la loi du 25 juillet 1917, devant déposer leur dossier au bureau de recrutement pour la continuation des études, de démonstration, de dévouement, de journalisme ou de sursaits d'incorporation pour continuation d'études.

Les sursaits qu'on aura déposés au Conseil de révision avant le 17 janvier, seront pris en compte. Les sursaits déposés après cette date, ne pourront être accordés qu'après une enquête de la commission de révision, et uniquement au cas où il y aurait lieu de passer en revue le dossier de l'incorporé avec le 2^e contingent de la classe 1923, en novembre prochain. C'est-à-dire après la fin de l'année scolaire.

AUX CONSCRITS INCORPORÉS A ROUBAIX. — Le Maire porte à la connaissance des jeunes gens de la classe 1923, inscrits à Roubaix, que le tableau de recensement sera affiché à partir du dimanche 7 courant au rez-de-chaussée de l'annexe de la mairie, rue Neuve.

RENOUVELLEMENT DE SURSAIS. — Il est rappelé aux jeunes gens des classes 1922 et plus anciennes, en sursaits d'incorporation par application de l'art. 21 de la loi du 25 juillet 1917, devant déposer leur dossier au bureau de recrutement pour la continuation des études, de démonstration, de dévouement, de journalisme ou de sursaits d'incorporation pour continuation d'études.

Les sursaits qu'on aura déposés au Conseil de révision avant le 17 janvier, seront pris en compte. Les sursaits déposés après cette date, ne pourront être accordés qu'après une enquête de la commission de révision, et uniquement au cas où il y aurait lieu de passer en revue le dossier de l'incorporé avec le 2^e contingent de la classe 1923, en novembre prochain. C'est-à-dire après la fin de l'année scolaire.

AUX CONSCRITS INCORPORÉS A ROUBAIX. — Le Maire porte à la connaissance des jeunes gens de la classe 1923, inscrits à Roubaix, que le tableau de recensement sera affiché à partir du dimanche 7 courant au rez-de-chaussée de l'annexe de la mairie, rue Neuve.

RENOUVELLEMENT DE SURSAIS. — Il est rappelé aux jeunes gens des classes 1922 et plus anciennes, en sursaits d'incorporation par application de l'art. 21 de la loi du 25 juillet 1917, devant déposer leur dossier au bureau de recrutement pour la continuation des études, de démonstration, de dévouement, de journalisme ou de sursaits d'incorporation pour continuation d'études.

Les sursaits qu'on aura déposés au Conseil de révision avant le 17 janvier, seront pris en compte. Les sursaits déposés après cette date, ne pourront être accordés qu'après une enquête de la commission de révision, et uniquement au cas où il y aurait lieu de passer en revue le dossier de l'incorporé avec le 2^e contingent de la classe 1923, en novembre prochain. C'est-à-dire après la fin de l'année scolaire.

AUX CONSCRITS INCORPORÉS A ROUBAIX. — Le Maire porte à la connaissance des jeunes gens de la classe 1923, inscrits à Roubaix, que le tableau de recensement sera affiché à partir du dimanche 7 courant au rez-de-chaussée de l'annexe de la mairie, rue Neuve.

RENOUVELLEMENT DE SURSAIS. — Il est rappelé aux jeunes gens des classes 1922 et plus anciennes, en sursaits d'incorporation par application de l'art. 21 de la loi du 25 juillet 1917, devant déposer leur dossier au bureau de recrutement pour la continuation des études, de démonstration, de dévouement, de journalisme ou de sursaits d'incorporation pour continuation d'études.

Les sursaits qu'on aura déposés au Conseil de révision avant le 17 janvier, seront pris en compte. Les sursaits déposés après cette date, ne pourront être accordés qu'après une enquête de la commission de révision, et uniquement au cas où il y aurait lieu de passer en revue le dossier de l'incorporé avec le 2^e contingent de la classe 1923, en novembre prochain. C'est-à-dire après la fin de l'année scolaire.

AUX CONSCRITS INCORPORÉS A ROUBAIX. — Le Maire porte à la connaissance des jeunes gens de la classe 1923, inscrits à Roubaix, que le tableau de recensement sera affiché à partir du dimanche 7 courant au rez-de-chaussée de l'annexe de la mairie, rue Neuve.

RENOUVELLEMENT DE SURSAIS. — Il est rappelé aux jeunes gens des classes 1922 et plus anciennes, en sursaits d'incorporation par application de l'art. 21 de la loi du 25 juillet 1917, devant déposer leur dossier au bureau de recrutement pour la continuation des études, de démonstration, de dévouement, de journalisme ou de sursaits d'incorporation pour continuation d'études.

Les sursaits qu'on aura déposés au Conseil de révision avant le 17 janvier, seront pris en compte. Les sursaits déposés après cette date, ne pourront être accordés qu'après une enquête de la commission de révision, et uniquement au cas où il y aurait lieu de passer en revue le dossier de l'incorporé avec le 2^e contingent de la classe 1923, en novembre prochain. C'est-à-dire après la fin de l'année scolaire.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-85

AUTO CONTRE AUTO-CAMION

Une collision s'est produite à 10 heures, à l'angle des rues Louis Leloir et de la Gare, entre une auto pilotée par M. Emile Defever, 181, rue de Gand, et un camion-auto de la maison Motte frères, filateurs, rue des Piétons, conduit par le chauffeur Lardermarq Ernest, 73, rue du Tilleul, à Watrellos.

De part et d'autre des dégâts matériels ont été occasionnés ; ils sont de peu d'importance.

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

Dans notre précédent numéro, nous avons, sous ce titre, relaté par erreur qu'une convention avait été relevée contre B. F. femme M., cabaretière, boulevard de l'Égalité, 121, pour dommages causés à la propriété mobilière d'autrui.

En réalité, cette contravention s'applique à l'un des locataires de cette dame, qui, sous l'empire de l'ivresse, a brisé quelques objets mobiliers.

LES VICTIMES DU TRAVAIL
Le nommé Desmull Louis, 29 ans, rue Fosse de Cure, 12, à Bon-Homme, tourné chez M. Van den Weghe Victor, fabricant de Navelles, rue du Bleu-Seau, 288, a été brulé à la figure par suite d'une explosion qui s'est produite en mettant le moteur en marche. La guérison nécessitera un repos de 15 à 20 jours.

Le sieur Boyls Julien, 30 ans, élève de Lille, 218, à Mouscron, rattaché à la filature de coton de MM. Desurmont et Compagnie, rue du Cymbale, a buté contre un rail du métier et s'est fait une plaie confuse de la plante du pied droit, d'où il résulte une incapacité de travail de trois semaines.

ECHO DU BANQUET DES PREVOYANTS DU BLANC-SEAU
Samedi dernier, 30 décembre, les Prévoyants du Blanc-Seau ont été dans la salle Langlais, 97, rue du Congo, leur banquet annuel, sous la présidence de M. G. Delavernier, assisté des membres du Comité. Ce banquet très amical, avait réuni 54 convives. A l'issue, une quête fut faite au profit du groupe des mutilés de Tourcoing et ses cantons ; elle a rapporté la somme de 38 fr. 50, qui a été versée à la caisse de secours du groupe.

La Commission du Groupe des Mutilés, adresse à M. Delavernier, ainsi qu'à tous les prévoyants du Blanc-Seau, ses remerciements les plus sincères pour le beau geste qu'ils ont eu envers nos mutilés.

"PFAFF"

La Reine des Machines à Coudre
Henri DESPLECHIN
34, Rue Verte, 34, Tourcoing
Seul concessionnaire pour Roubaix-Tourcoing

FESTIVAL DE CHARITE DE L'AMICALE DU FLOCON

Ce soir à 7 h. 30 précises se tiendra dans la salle du Gymnase, rue de Gand, le festival de Charité organisé par l'Amicale du Flocon au profit de la caisse des bonnes œuvres de la Société.

La fête dont l'organisation a tous les soins du Comité sera présidée par M. Louis Bouchele, le sympathique conseiller municipal du quartier et le grand maître de l'Association.

Un programme des plus variés est établi comprenant des intermèdes inédits, une partie musicale et une sauterie sous la direction respective de MM. Carotte et Verfille.

Aux cours de cette soirée, Mlle Geneviève Guénée la gentille souveraine du quartier du Flocon, fera officiellement possession de son titre. Un grand ballet réglé par M. A. Vandenbergue sera dansé en son honneur par la section féminine de la Croix Rouge.

Un grand cortège se formera à 7 h. 30 précises. De nombreux prix seront offerts aux groupes, couples et isolés méritants.

Le jury sera composé comme suit : Meadams Gédari, Decomposé ; Messieurs Godard, Vandeweyer, Gosselin, Lopez, Desprez, Paul Bouque, Jean Pié, Decapentrie. Prière aux personnes pressées de prendre dans le défilé la place qui leur sera assignée.

Service. — Les commissaires sont invités à se trouver à leur poste dès 6 h. 15 pour les dernières instructions.

Remerciements. — Le Comité remercie le journal "L'Égalité" d'avoir bien voulu prêter ses colonnes à la propagande de son œuvre de bienfaisance. Il remercie de tout cœur les donateurs de leurs généreuses oboles.

LE NOUVEAU DIRECTEUR DE L'OCTROI

M. Emile Copin dont nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, sa nomination au titre de Directeur de l'Octroi, a pris ses fonctions.

Nous avons la conviction que M. Copin à qui nous souhaitons la bienvenue et qui est d'ailleurs d'une amabilité parfaite, saura mener à bien la Direction de ce service très important et donner, dans la mesure du possible, satisfaction à la population tourcoingnoise, ainsi qu'à son personnel.

CLASSE 1923. — La liste des jeunes gens appelés à la formation de la classe 1923 est affichée sur la façade latérale de l'hôtel de ville, rue de la Paix.

ACTE DE PROBITÉ

Knoeker Charles, 13 ans, employé rue de l'Hippodrome, 41, a trouvé et a déposé au Poste central de police un portefeuille contenant une assez forte somme.

AU THEATRE MUNICIPAL

Samedi, 6 janvier, à 8 heures précises "La Chaste Suzanne".

Dimanche 7 janvier, en matinée et en soirée "La Chaste Suzanne".

Lundi 8 janvier, "La Chaste Suzanne".

Mardi 9 janvier, à 8 h. 15 précises "La Danseuse Rouge".

ETAT CIVIL

Naissance. — Marcel Desrousseaux, 23, rue Montaigne.

Publications. — Julien Vanlinteren, mécanicien et de Charles Catellier, Hippolyte, maron à Harlebeke (Belgique) et Barbara Debecker, maîtresse ; Louis Willekens, zingueur et Louise

Goeman, épouseuse ; Charles Violets, terrassier et Marie Liagre ; Augustin Depoortre, tripeur, et Gabriella Poupard, maîtresse ; Henri Debecker, rattaché et Marcel Simon, sapeurs.

Décès. — Louise Duckworth, 2 jours, rue Nationale, 12 ; Paul Duhamel, 64 ans, architecte, rue des Ursulines, 12 ; Jane Blondel, 30 jours, rue du Dragon, 40 ; Angélique Lacombe, 69 ans, rue d'Anor, 82 ; Marie Dupont, 49 ans, rue Augustin, 30 ; Virginie Vervelle, 78 ans, rue de Gand, cour Bossut, 13 ; Gustave Brokahn, 55 ans, rue Parmentier, 6.

Cinéma Bal Salon RUE HOUGHARD

Programme sensationnel du 5 au 11 janvier 1923 : Le rouge et le noir, grand drame en 6 parties. Vous serez tenu en haleine d'un bout à l'autre de ce film. — Le Noël du Père Lacerrie, merveilleux comédie sentimentale en 6 parties, interprétée par George et le petit Chiral. — Les Mystères de Paris, 4^e chapitre : "Le Ménage Pipetel". — La charrette fantôme, comédie-feuilleton en 2 parties. — Le Fil du Filibuster, 12^e et dernier épisode : "Le Testament". — (Gaiement actualisé avec ses nouveautés mondiales.

Séances : Matinée Samedi, Dimanche à 3 h. Jeudi à 2 h. 3/4 ; Soirée Samedi, Dimanche, Lundi et Jeudi à 7 heures 1/2.

BAL tous les samedis en soirée, Dimanches en matinée et en soirée avec deux orchestres, un Jazz-Band. — L'établissement est pourvu du chauffage central.

AU FRESNOY - Roubaix

Les Films "Paramount" sont les meilleurs et passent en priorité pour Roubaix-Tourcoing.

SUBLIME INFAMIE, avec Hobart Bosworth est une œuvre émouvante au plus haut degré. C'est le calvaire d'un homme dont l'intégrité et le cœur sont mérités, plutôt que l'amer désempolement d'une existence heureuse et consacrée.

AU CLAIR DE LUNE, extraordinaire vaudeville peiné d'imagination de gaieté et de travail.

AMOUR D'ORIENTALE, roman dramatique avec Gladys Brockwell.

Orchestre symphonique sous la direction de M. Laurens.

SKATING — DANCING — CINEMA

Séances permanentes de 15 h. à 23 h.

Grand CINÉMA-BAL du PONT des PIATS

Programme du 6 au 11 janvier 1923 : Le rouge et le noir, d'après le célèbre roman de Stendhal, interprété par Victoria Lapento et Mario Bonnard. — Les Mystères de Paris, 4^e chapitre : "Le Ménage Pipetel". — Le Fil du Filibuster, 12^e et dernier épisode : "Le Testament". — Le Noël du Père Lacerrie de Monsieur Pierre Colombier. — La charrette fantôme, comique. — Gaumont-Journal avec ses Actualités mondiales.

La direction se réserve le droit de modifier le présent programme.

Séances : Soirées Samedi à 8 heures ; Dimanche et Lundi à 7 h. 1/4 ; Matinée Dimanche et Jeudi à 3 heures.

Dimanche en matinée et soirée, BAL avec deux orchestres.

Cinéma du Brun Pain

Rue des Champs
Direction : L. HOUPLINE

Orchestre symphonique, Projections sur glace

Programme sensationnel du 6 au 11 janvier 1923 : L'ouragan sur la montagne, grand drame en 6 parties par Gaston Jacquet. — Le Fil de l'Épée Sam chez nos aïeux, grand film hors série de la Fox-Film en 9 parties. — Eclair-Journal.

Dimanche en soirée, Grand BAL, Jazz-band jusqu'à minuit.

La semaine prochaine : Dynamite par Tom-Nix.

La direction se réserve le droit de modifier le présent programme s'il y a lieu.

Séances : Matinée Dimanche et Jeudi à 3 heures ; Soirées Samedi, Dimanche et Lundi, à 7 heures 1/2.

Prix habituels des places.

Tourcoing-Hippodrome-Palace

Direction : PICO

Programme des 6, 7 et 8 Janvier 1923

Encore un programme monstre : Scheffer, le manipulateur athlète qui a fait courir tout Paris à l'Olympia la semaine dernière.

Lucy-Ferre, barrieste comique. — Vasco, extraordinaire, qui descend les escaliers sur une roue de cycle. — Les Viledeuses, danseurs modernes et scaboteux avec de nouveaux et luxueux décors lumineux.

Voici 4 attractions d'une grande variété, qui, avec la Partie cinémas dans laquelle on verra Le sang d'Allah, drame marocain avec une figuration de 25.000 personnages et 2000 chevaux. — Pathé revue, Pathé-Journal. Un homme chic avec Beaudetron ; Boule-bulle (8e épisode) et le Match de boxe Criqui contre Matthews.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATRELOS

LE PRIX DE LA VIANDE. — Prix appliqués par la Chambre Syndicale des bouchers et charcutiers de Watrellos à partir de cette semaine :

Bœuf 1^{re} qualité et extra-hors catégorie : filet 16 à 17 fr. le k. ; 1^{re} catégorie sans os : bœuf 13 à 13 75 le k. ; côtelette, entrée-côte : bavette d'aloque 10 à 11 fr. le k. ; bourguignon, bœuf mordu et ordinaire 8 à 9 fr. le k. ; avec os : baronne, pièce à queue, noué du roi, épaisse raccourcie, train de côtes 8,50 à 7,50 le k. ; 2^e catégorie : épaule, aletine, plat de côtes, Pandine 5,50 à 6,25 le k. ; 3^e catégorie : poitrine, collet, jarret, 4,50 le k. ; 4^e catégorie : collet, jarret moyen : 6,50 le k.

Veu 1^{re} qualité et extra 1^{re} catégorie : rouelle, filet, entées sans os 16 à 17 fr. le k. ; rouelle 14 à 15 fr. le k. ; avec os : entre-deux, côtes premières 12,50 à 13,50 le k. ; 2^e catégorie : épaule, basset, côtes, aletine, flanchet 11 à 12 fr. le k. ; 3^e catégorie : tripe, fricassée, poitrine, collet, jarret 9 à 10 fr. le k. ; prix moyen : 6,50 le k.

Mouton et agneau 1^{re} qualité. — 1^{re} catégorie : gigot, filet, selle, côtelette 12,50 à 13,50 le k. ; 2^e catégorie : épaule atteinte 10,50 à 11,50 le k. ; 3^e catégorie : poitrine